

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 09/2021-2022, concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 496'000.- en vue de la réalisation d'un terrain multisport

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 09/2021-2022 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 2 mars dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Certes, la Commission des Finances adhère à l'idée d'un terrain multisport qui apporterait une plus-value aux habitants de la commune.

Cependant, au vu des projets d'envergure de rénovation et d'entretien des infrastructures prévus durant cette législature, et en référence à notre prise de position claire dans les rapports de la Commission des Finances aux préavis 4, 6 et 7/ 2021-2022 (plafond d'endettement, arrêté d'impositions et budget ménage communal) conseillant une approche parcimonieuse des dépenses et d'investissements, la Commission des Finances considère ce projet comme étant non-prioritaire.

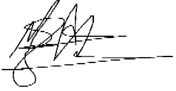
- *« La nouvelle législature doit être vue comme une période visant la stabilisation, où nous devons considérer nos dépenses de manière parcimonieuse et réaliste en priorisant l'entretien et la rénovation plutôt que les projets d'expansion. »*
- *« Tel que mentionné dans le rapport de la Commission des Finances au préavis 04/2021-2022, nous entrons dans un période de stabilisation financière pour la commune. Afin de trouver un équilibre sur un bon taux d'imposition qui supporte les charges, amortissements et investissements futurs, nous suggérons une période d'évaluation du taux actuel de 63% sur les deux prochaines années. »*
- *« Malgré les investissements passés et ceux prévus en 2022, nous maintenons une situation financière saine et les liquidités restent considérables, mais doivent être utilisées de manière parcimonieuse au vu du plan d'investissement attendu en 2022. »*

Par ailleurs, nous relevons que pour pouvoir bénéficier des loyers perçus par l'AISE (Etablissement scolaire), correspondant à une somme hypothétique de 5'492CHF, le terrain multisport devrait être lié à une salle de gymnastique. Sur ce sujet, nous rappelons qu'un préavis a été refusé par le Conseil Général en décembre 2020. En l'état, il n'y a donc aucun revenu à attendre de l'AISE pour la commune.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil de refuser le Préavis No. 09/2021-2022 tel que présenté aujourd'hui.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten



Marcel Biedermann



Marcel Miesen



André Jaquet



Maurice Meyer



Vich, le 09 mars 2022